

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 08 Décembre 2025

à 18 h 30

Salle d'Arraye-et-Han

Présents ou représentés :

RENKES David –DONO Michel – VERHEE René – COURTIAL Christian – SCHWARTZ Luc – ORY Denis – THOURON Jean-Marc - SAUDER Marc – PAILLON Guy – FLORENTIN Jean-Michel – LOMBARD Didier – TRABAC Yves – VOINSON Philippe PROQUIN Jean-François – BOSIN Anne-France - GROSS Christophe – CHERY Chantal - DELATTE Hubert – RUSTOM Lina GAY Gérard – CATHALA Anne – DIEUDONNE Thérèse – LORETTE Delphine – HENRION Olivier – FRANCOIS Vincent SCHWOB Alain – BERNARD Philippe – COLIN Philippe – SOT Jérôme – PERNIN Sébastien – DEFLANDRE Laurent FRANIATTE Mickaël – RAVAILLER Jacques – GIGLEUX Dominique – FRITSCH Jacques – HABERT Vincent – CERUTTI Alain PEYEN Philippe –REDONNET Samuel – MIDON Laurent.

Excusés :

BOULANGER Michel - FIORETTI Sophie - LORETTE Delphine – HUMBERT Bénédicte – CAPS Antony - FORTEL Loïc GUILLOU Christine.

Procurations :

HUMBERT Bénédicte donne pouvoir à LORETTE Delphine – FIORETTI Sophie à LOMBARD Didier – BOULANGER Michel à PAILLON Guy.

Secrétaire de séance : M. VERHEE René

Président de séance : M. DONO Michel

Début de la séance à 18h35 – l’assemblée dénombre 40 votants – 3 pouvoirs, soit 43 votes au total.

M. le Président démarre la séance en remerciant les participants et énumère l’ordre du jour :

1°) DELIBERATIONS :

- ✓ Avenant au marché de prestation de service relatif à la conduite, l’entretien et la maintenance des installations d’eau potable.
- ✓ Ouverture d’une ligne de trésorerie pour 2026.
- ✓ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement en 2026 (dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025).
- ✓ Prix de l’eau et frais annexes applicables au 01/01/2026.
- ✓ Modification du Règlement de Service de Distribution d’Eau potable.

2°) INFORMATIONS :

- ✓ Virement de crédit n° 1, opéré depuis le chapitre 020.
- ✓ Virement de crédit n° 2, opéré depuis le chapitre 022.
- ✓ Travaux réalisés sur le réservoir de Létricourt.
- ✓ Point sur la qualité de l’eau.

3°) QUESTIONS DIVERSES.

DELIBERATIONS

1°) DCS2025-0812-12 – Avenant au marché de prestation de service relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance des installations d'eau potable :

Le Syndicat et la SAUR sont liés par un marché public, notifié le 12 décembre 2022, sur la conduite, l'entretien et la maintenance des installations d'eau potable. Ce marché a une durée de 6 ans et prendra fin le 31 décembre 2028.

Suite à une incohérence dans l'article 6f du CCAP sur l'indice à prendre en compte pour la révision sur la composante électricité, il est nécessaire de revoir la formule de révision des prix.

Afin d'éviter des amplitudes importantes dans la variation des valeurs des indices de la formule de révision, il est nécessaire de revoir les modalités de calcul pour passer d'une valeur unique prise à une date spécifique, à une moyenne des 12 dernières valeurs disponibles au moment de l'établissement de la révision.

L'assemblée délibérante autorise M. le Président, à l'unanimité, à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en application.

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

2°) DCS2025-0812-13 – Souscription d'une ligne de trésorerie pour l'année 2026 :

Une ligne de trésorerie de 150 000 € sera débloquée uniquement en cas de besoin de financement. Pour information, aucune souscription n'a été nécessaire pour l'année 2025.

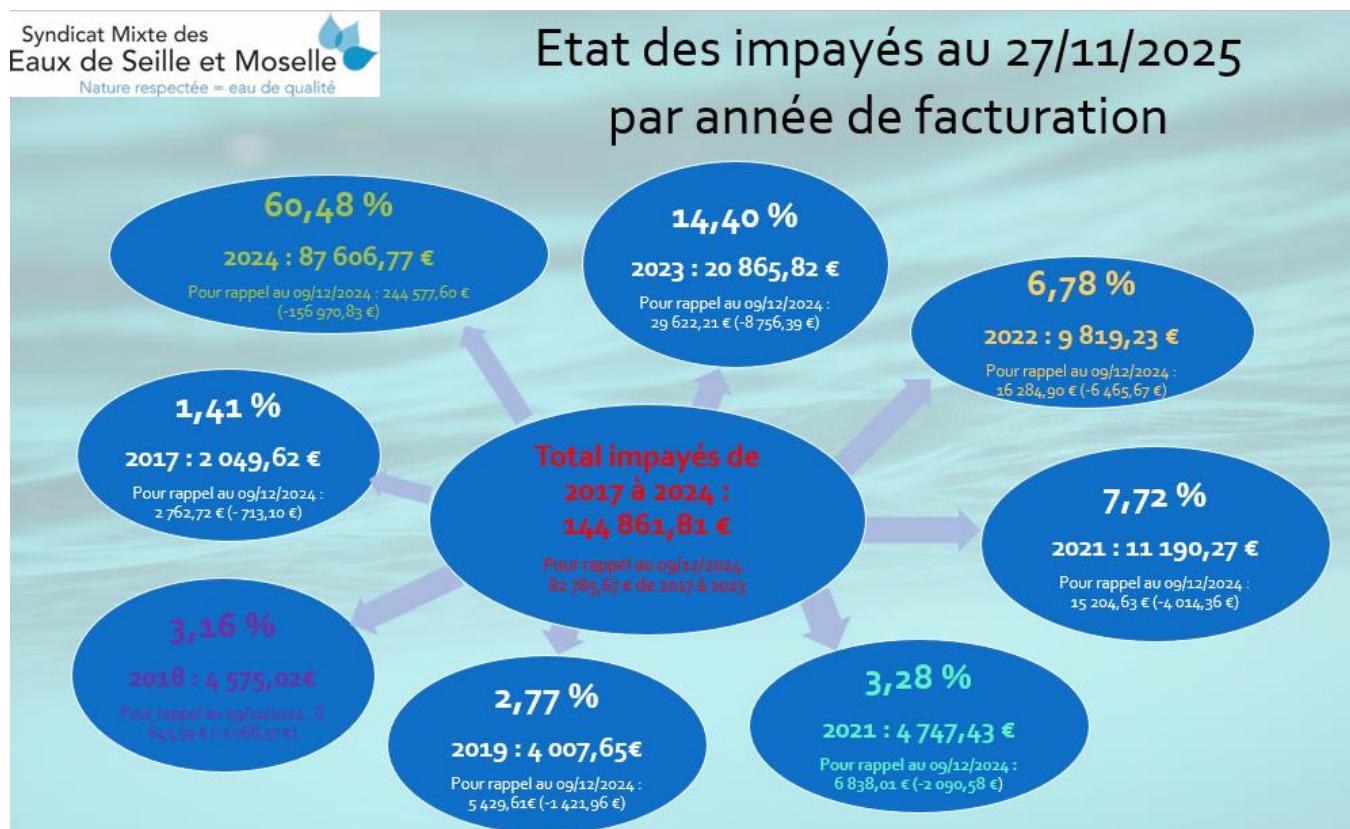
L'assemblée valide à l'unanimité la souscription d'une ligne de trésorerie pour l'année 2026.

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

3°) DCS2025-0812-14 – Prix de l'eau et frais annexes applicables au 01/01/2026 :

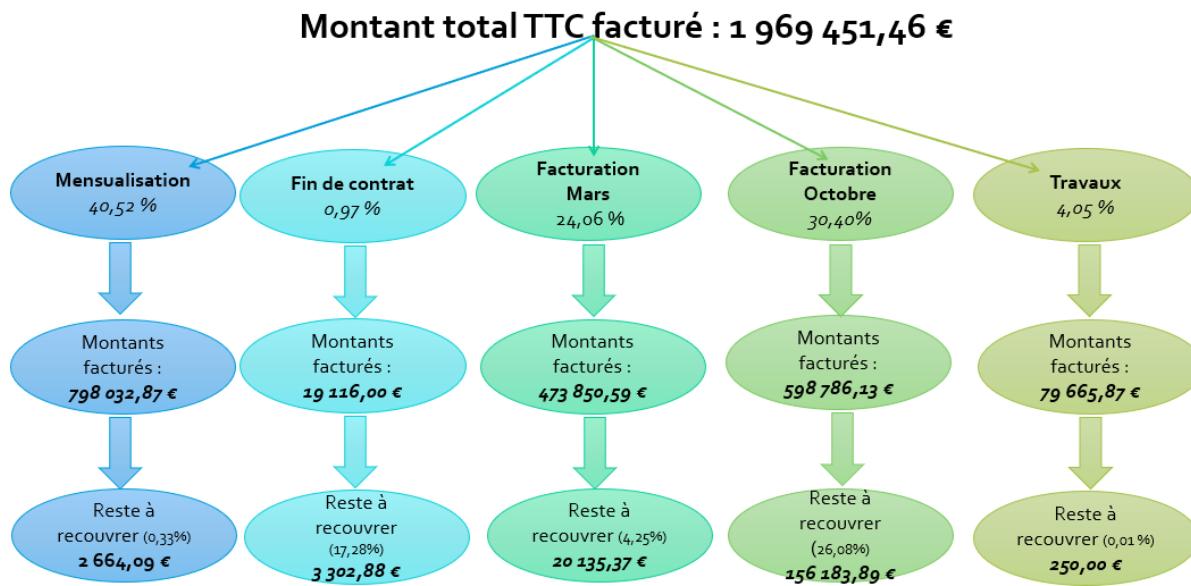
Un état des impayés 2017-2024 : **144 861,81 €** répartis par année est présenté à l'assemblée :



L'état met en évidence que l'année 2024 représente la majorité (60,48 %) du total des impayés accumulés depuis 2017.

Un détail de la facturation de 2025 permet de visualiser la décomposition des montants facturés, ainsi que le taux des restes à recouvrer :

Zoom sur la facturation réalisée en 2025

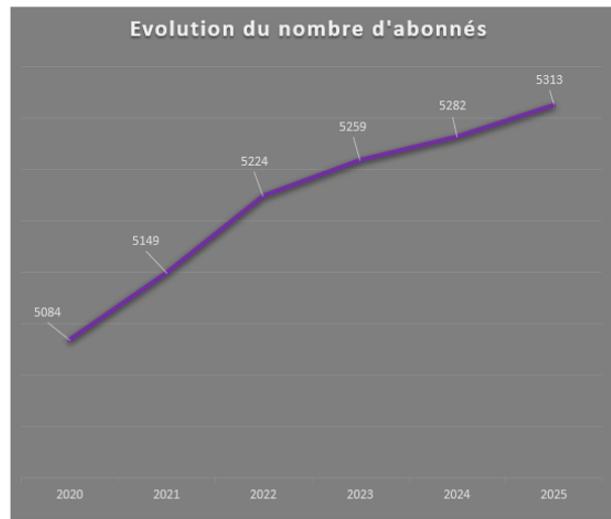
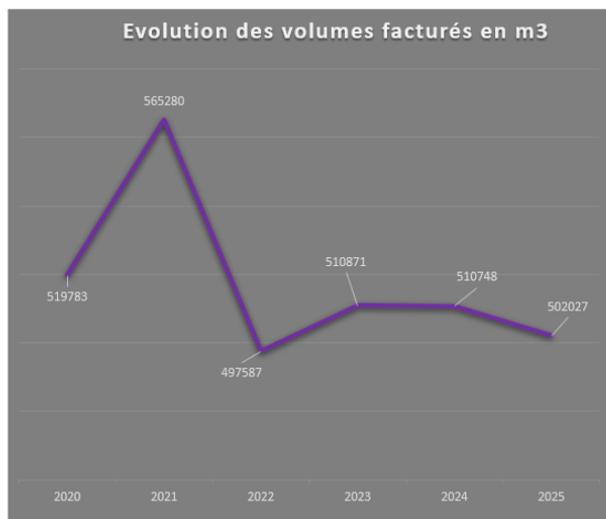


La mensualisation constitue la source de facturation la plus élevée (40.52 %) avec un très faible pourcentage à recouvrer (0.33%).

Les factures liées aux fins de contrats (émises chaque mois) montrent un fort taux d'impayés (17.28%).

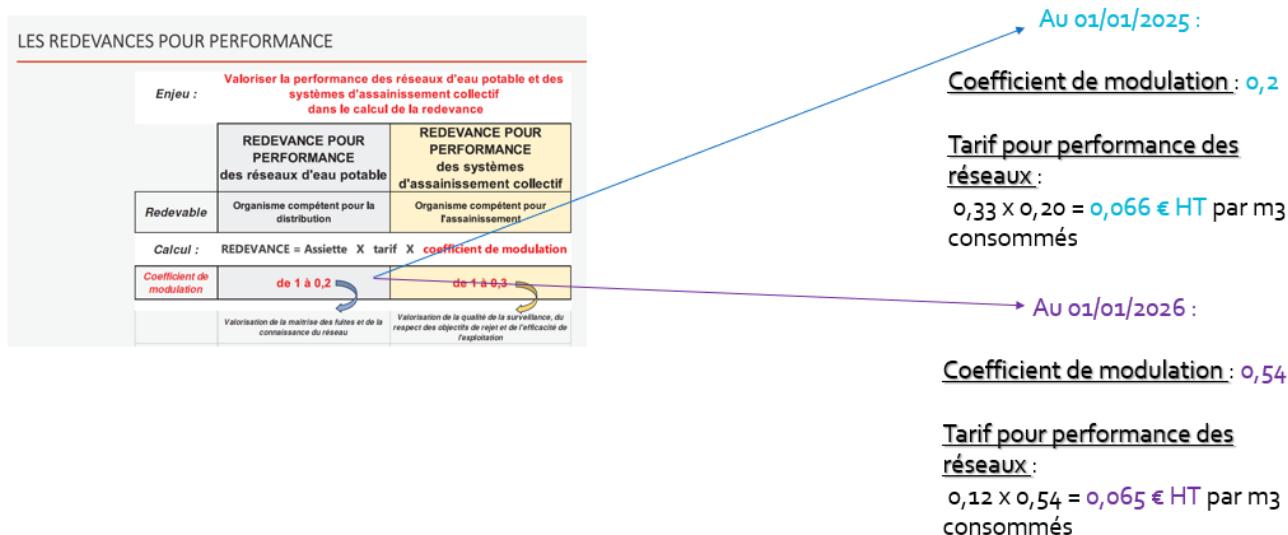
La facture émise en Octobre montre un important reste à recouvrer de 26.08 %, ce taux est tout à fait normal puisque les factures ont été émises le 15/10/2025.

L'évolution des volumes facturés montrent une continuité dans la baisse des consommations malgré une évolution à la hausse du nombre d'abonnés :



Pour rappel, depuis le 01/01/2025, une nouvelle redevance pour performance des réseaux a été mise en place par l'Agence de l'Eau. En 2025, le taux de modulation appliqué était le même pour toutes les collectivités (0.20). *Pour rappel, 0.20 représente une excellente performance donc abattement maximal de la redevance et 1 représente une mauvaise performance donc pas d'abattement de la redevance.*

La saisie des indices de l'année 2024 sur SISPEA, individualise ce taux de modulation en fonction de la performance du réseau, de la connaissance et de la gestion du patrimoine.



Source : Webinaire technique réforme des redevances du 08/10/2024

Pour l'année 2025, le taux de modulation du syndicat est de 0.54. Le tarif appliqué sur les factures émises en 2026 sera de 0.065 € HT/m3 (*0.066 € HT/ m3 en 2025*).

Proposition de tarifs applicables au 01/01/2026 :

Tarifs	Prix HT au 01/01/2025	Prix HT au 01/01/2026
Prix de l'eau	2,37 €	2,37 €
Abonnement compteur	62,00 €	62,00 €
Frais mutation	50,00 €	50,00 €
Frais ouverture branchement	60,00 €	60,00 €
Frais fermeture branchement	60,00 €	60,00 €

Mme RUSTOM Lina, Maire de Clémery, apprécie le maintien du tarif mais aurait souhaité qu'il soit appliqué un tarif spécifique aux consommateurs ayant subi le dépassement sur les taux de nitrates.

Malgré le pourcentage des impayés, les révisions de prix des différents contrats applicables en 2026 et l'inflation, le syndicat propose de maintenir en 2026 les tarifs pratiqués sur 2025 tels que listés ci-dessus.

La redevance « Consommation eau potable » perçue par l'Agence de l'Eau passe de 0.39 € HT/m³ à 0.40 € HT/ m³ :

<u>Prix du m³ facturé en 2025</u>				<u>Prix du m³ facturé en 2026</u>			
PartSESM				PartSESM			
Consommation eau	1 m ³	2,37 € HT		Consommation eau	1 m ³	2,37 € HT	
Part Agence de l'Eau				Part Agence de l'Eau			
Consommation eau potable	1 m ³	0,39 € HT		Consommation eau potable	1 m ³	0,40 € HT	
Performance des réseaux d'eau	1 m ³	0,066 € HT		Performance des réseaux d'eau	1 m ³	0,065 € HT	
Préservation de la ressource en eau	1 m ³	0,095 € HT		Préservation de la ressource en eau	1 m ³	0,095 € HT	
Prix total du m³ HORS abonnement		2,92 € HT		Prix total du m³ HORS abonnement		2,93 € HT	

L'assemblée valide à 42 voix pour et 1 abstention les propositions de tarifs et frais applicables au 01/01/2026.

Résultat des votes :

Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 1.

4°) DCS2025-0812-15 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026 (dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025) :

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Crédits ouverts en 2025 (HORS R.A.R. 2024)	25% des crédits votés
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	130 000,00 €	32 500,00 €
	2051 - Concessions et droits assimilés	600,00 €	150,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	40 000,00 €	10 000,00 €
	2125 - Terrains bâties	4 000,00 €	1 000,00 €
	21561 - Service de distribution d'eau	35 000,00 €	8 750,00 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	13 976,91 €	3 494,23 €
	2184 - Mobilier	300,00 €	75,00 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	285 000,00 €	71 250,00 €
	2315 - Installation, matériel et outillage technique	626 000,00 €	156 500,00 €
TOTAUX		1 134 876,91 €	283 719,23 €

L'assemblée autorise à l'unanimité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026 tels que mentionnés ci-dessus.

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

5°) DCS2024-0812-16 – Modification du Règlement de Service de Distribution d'Eau potable :

Le Règlement de Service de Distribution adopté le 17/03/2025 nécessite quelques modifications :

Obligations générales des abonnés, des usagers et des propriétaires ➔ Article 1.4

- 1) *Formule actuelle : « Il est formellement interdit de modifier l'installation, de gêner le fonctionnement du compteur, de briser les bagues de scellement, les plombages ou d'empêcher l'accès aux agents».*

Ajout à la formule actuelle: « Il est formellement interdit de modifier le regard de comptage, de le recouvrir (végétation, pavage, carrelage, d'enrobé...), de modifier son emplacement ou le niveau au sol (réhausse du tampon). Si l'abonné souhaite un aménagement spécifique, un accord préalable du syndicat sera nécessaire».

Ajout à la formule actuelle: « Il est formellement interdit d'entraver l'accès au compteur, lorsque le compteur se situe à l'intérieur, aucun meuble, caisson, mur ou tout autre revêtement ne doit empêcher son accès».

- 2) *Formule actuelle : « Une fiche d'information sur la qualité de l'eau est jointe à la facture une fois par an».*

Remplacée par : « Une fiche d'information sur la qualité de l'eau est diffusée une fois par an, une mention spéciale sera portée sur la facture, précisant la disponibilité ainsi que les modalités d'accès (site internet et demande écrite)».

Demandes d'abonnements ➔ Article 2.2

Formule actuelle : « Si l'usage est agricole».

Remplacée par : « Si l'usage est lié à l'élevage».

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

INFORMATIONS

Virement de crédit n° 1, opéré depuis le chapitre 020 :

Virement réalisé le 29/09/2025 afin de provisionner le compte 2183 pour le remplacement d'un ordinateur portable.

Virements de crédits - SYNDICAT MIXTE EAUX SEILLE MOSELLE - 2025

VC 1 - VIREMENT CREDIT DEPUIS CHAPITRE 020 - 29/09/2025

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes
<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i> - Opération
020 (020) : Dépenses imprévues	-976,91	
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique	976,91	
Total dépenses :	0,00	Total recettes :
	Total Dépenses	0,00
		Total Recettes

Virement de crédit n° 2, opéré depuis le chapitre 022 :

Virement réalisé le 24/11/2025 afin de provisionner le compte 6742 pour le paiement des frais au notaire suite à la mise en place d'une ORE sur Loisy.

Virements de crédits - SYNDICAT MIXTE EAUX SEILLE MOSELLE - 2025
VC 2 - VIREMENT CREDIT DEPUIS CHAPITRE 022 - 24/11/2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes
<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i> - Opération
022 (022) : Dépenses imprévues	-920,00	
6742 (67) : Subventions exceptionnelles d'équipement	920,00	
Total dépenses :	0,00	Total recettes:
Total Dépenses	0,00	Total Recettes

Travaux réalisés sur le Réservoir de Létricourt :

Les travaux engagés sur le réservoir de Létricourt sont terminés :

- Ravalement de façade (parties supérieure et inférieure) avec reprise des fissures.
- Etanchéité de la toiture (décapage, isolation...)

Avant les travaux :





Avant travaux



Pendant les travaux



Après travaux

Point sur la qualité de l'eau :

Pour rappel, depuis fin décembre 2024, les teneurs en nitrates de l'eau distribuée dans certaines communes étaient fréquemment supérieures à 50mg/l. Pour cette raison, nous vous avions informés que l'ARS (Agence Régionale de Santé) déconseillait la consommation de cette eau aux femmes enceintes et aux nourrissons.

Suite aux actions engagées par le syndicat, les taux de nitrates sont, depuis début novembre, revenus à la normale et **l'ARS ne préconise plus de restrictions**.

Un mail a été adressé aux communes concernées et un message sur le site internet a été posté.

Même si les taux de nitrates sont passés en dessous du seuil fixé par l'ARS, le syndicat reste très attentif à l'évolution des résultats. Un tableau journalier est tenu par le service technique qui, en fonction des résultats, peut ajuster le pompage des puits de Loisy.

Les remises en herbes (ORE) sur la zone de captage représentent un travail sur le long terme. Le syndicat continuera de mettre en œuvres des mesures préventives visant à changer les pratiques agricoles.

QUESTIONS DIVERSES

M. Philippe BERNARD, Vice-Président chargé des travaux, prend la parole pour aborder la gestion des contrôles sur les poteaux incendie.

Nous constatons depuis plusieurs années, des dégradations sur notre réseau liées aux contrôles sur les poteaux incendie (à la charge des communes).

Trop souvent, les entreprises réalisent les contrôles sans prévenir le gestionnaire du réseau. A plusieurs reprises, certaines communes ont subi des perturbations pouvant aller jusqu'à la casse d'une conduite.

Le syndicat souhaite avoir la maîtrise des contrôles sur les bornes incendie et propose de réaliser lui-même les contrôles des bornes. Disposant des moyens humains, il y aurait quelques investissements à réaliser. La prise en charge des contrôles permettrait de maîtriser la planification et les manipulations tout en préservant notre réseau.

Lorsque le projet sera plus abouti, la question sera remise à l'ordre du jour.

Fin de la séance à 19h46.

M. DONO Michel,
Président